

# SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU

REUNION DU COMITE  
Séance du 14 décembre 2009  
1C/2009

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc REITZER, Député-Maire d'Altkirch, Président sortant du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, étaient présents :

## **Canton d'Altkirch :**

Monsieur Antoine REICHLIN, ASPACH – Monsieur Bernard BOLORONUS, BALLERSDORF – Monsieur Charles WEBER, CARSPACH – Monsieur Vincent BRUN, EGLINGEN – Monsieur Raymond MEYER, EMLINGEN – Monsieur Hubert SCHERTZINGER, FRANKEN – Monsieur Franck ROMANN, FROENINGEN – Monsieur Maurice WISS, HAUSGAUEN – Monsieur Jean LEY, HEIDWILLER – Monsieur Clément SCHNEBELEN, HEIWILLER – Monsieur Benoît GOEPFERT, ILLFURTH – Monsieur Jean-Claude COLIN, JETTINGEN – Monsieur Henri KLEIBER, OBERMORSCHWILLER – Monsieur Bernard IVAIN, SAINT-BERNARD – Madame Annie QUERTIER, SCHWOBEN – Monsieur Jean-Michel MONTEILLET, SPECHBACH-LE-BAS – Monsieur Gérard FRITSCH, SPECHBACH-LE-HAUT – Monsieur François GUTZWILLER, TAGOLSHEIM – Monsieur Raymond OTT, TAGSDORF – Madame Chrysanthe CAMILO, WALHEIM – Monsieur Yves KAMM, WITTERSDORF.

## **Communauté de Communes d'Altkirch :**

Messieurs Alphonse HARTMANN, Vice-Président du Conseil Général du Haut-Rhin et Arsène SCHOENIG.

## **Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach :**

Messieurs René DANESI, Premier Vice-Président du Conseil Régional d'Alsace, et Jean-Claude SCHNECKENBURGER.

## **Canton de Dannemarie :**

Monsieur Mathieu DITNER, AMMERTZWILLER – Monsieur Jean-Marie SCHNOEBELEN, BALSCHWILLER – Monsieur Robert BERNARD, BRETTEEN – Monsieur André THEVENOT, CHAVANNES-SUR- L'ETANG - Monsieur Paul MUMBACH, DANNEMARIE - Monsieur Roger BAUR, DIEFMATTEN - Monsieur Emmanuel SCHACHERER, ELBACH – Monsieur Louis GROSS, FALKWILLER – Monsieur Philippe NEES, GILDWILLER - Monsieur Denis NASS, GOMMERSDORF - Monsieur Bernard SCHITTLY, GUEVENATTEN - Monsieur Claude GENTZBITTEL, HECKEN – Monsieur Michel HERRGOTT, MONTREUX-JEUNE - Monsieur André TRABOLD, MONTREUX-VIEUX - Monsieur Denis LEWEK, ROMAGNY - Monsieur Jean-Claude BISCHOFF, TRAUBACH-LE-BAS - Monsieur Daniel BARNABE, VALDIEU-LUTRAN - Monsieur Christophe WEBER, WOLFERSDORF.

## **Canton de Cernay :**

Monsieur Philippe SCHITTLY, BERNWILLER.

**Communauté de Communes de la Porte d'Alsace :**

Messieurs Gérard LANDEMAINE et Pierre SCHMITT.

**Canton de Ferrette :**

Monsieur Antoine ANTONY, BENDORF – Monsieur Laurent GUTZWILLER, BIEDERTHAL – Monsieur Maurice MISSLIN, BOUXWILLER – Monsieur Dominique ROSENBLATT, COURTAVON - Monsieur Laurent MEYER, DURLINSDORF – Monsieur Daniel MUNCK, FERRETTE – Monsieur Clément LIBIS, FISLIS - Monsieur Michel LERCH, KIFFIS – Monsieur Pierre HUBLER, KOESTLACH - Madame Claudine MULLER, LIEBSDORF - Monsieur Fernand ANTONY, LIGSDORF - Monsieur Rémy HALM, LUTTER - Monsieur Pascal SOMMERHALTER, MOOSLARGUE - Monsieur Roland HALLER, MUESPACH – Monsieur Fernand WIEDER, MUESPACH-LE-HAUT – Monsieur Dominique DIETLIN, OBERLARG - Monsieur André SHERRER, OLTINGUE – Monsieur André SONTAG, RAEDERSDORF – Monsieur Daniel DELCOURT, SONDESDORF - Monsieur Jean-Pierre RUCKLIN, VIEUX-FERRETTE - Madame Yvette HAAS, WERENTZHOUSE.

**Communauté de Communes Ill et Gersbach :**

Messieurs André BOHRER et Patrick SCHINDLER.

**Communauté de Communes du Jura Alsacien :**

Messieurs Dominique DIRRIG et François COHENDET.

**Canton de Hirsingue :**

Monsieur Gilbert SURGAND, BETTENDORF – Monsieur Sébastien STOESSEL, FELDBACH - Monsieur Claude GEIGER, FRIESEN – Monsieur Antoine WAECHTER, FULLEREN – Monsieur Michel DESSERICH, HEIMERSDORF – Monsieur Alex GASSER, HINDLINGEN – Monsieur Armand REINHARD, HIRSINGUE - Monsieur François EICHHLOTZER, HIRTZBACH – Monsieur Michel HOFFSTETTER, LARGITZEN - Monsieur Jean-Rodolphe FRISCH, PFETTERHOUSE – Monsieur Christian REDERSTORFF, RIESPACH - Monsieur Jean-Pierre BUISSON, RUEDERBACH - Monsieur Joseph ERBLAND, SAINT-ULRICH - Monsieur Christophe BAUMLE, STEINSOULTZ – Monsieur Jean-Jacques MATHIEU, STRUETH – Monsieur Jean-Marc BEY, UEBERSTRASS - Monsieur Henri HOFF, WALDIGHOFFEN.

**Communauté de Communes du Canton de Hirsingue :**

Messieurs Bernard LEY et Monsieur Christophe SENDELIN.

**Communauté de Communes de la Largue :**

Monsieur Paul SAHM.

**Excusés ou absents:**

**Canton d'Altkirch :**

Madame Micheline HEINRICH, BERENTZWILLER – Monsieur Michel WILLEMANN, HOCHSTATT, qui a donné procuration écrite à Monsieur GOEPFERT – Monsieur Philippe RUF, HUNDSBACH – Monsieur Francis HAGENBACH, LUEMSCHWILLER – Mademoiselle Heidi RICHARD, WILLER.

**Canton de Dannemarie :**

Monsieur Jean-Luc LAMERE, ALTENACH – Monsieur Thierry ROY, BELLEMAGNY – Monsieur François ELSAESSER, BRECHAUMONT - Monsieur André ANTZ, BUETHWILLER - Monsieur Eric BAUMLIN, ETEIMBES - Monsieur Guy BACH, HAGENBACH - Monsieur Didier THUET, MAGNY – Monsieur Daniel DIETMANN, MANSPACH – Monsieur François GISSINGER, RETZWILLER - Monsieur Joël WIES, SAINT-COSME - Monsieur Jean-Yves BIHR, STERNENBERG - Monsieur Christian Aloyse FREYBURGER, TRAUBACH-LE-HAUT.

**Canton de Ferrette :**

Monsieur Adrien SCHOEFFEL, BETTLACH - Monsieur Dominique SPRINGINSFELD, DURMENACH - Monsieur Joseph GISSINGER, LEVONCOURT – Madame Agnès MULLER, LINSBACH - Monsieur Bernard FANKHAUSER, LUCELLE - Monsieur Bernard ENDERLIN, MOERNACH - Madame Caroline MUNCH, ROPPENTZWILLER - Monsieur Grégory KUGLER, WINKEL – Monsieur Jean-Pierre LEY, WOLSCHWILLER.

**Canton de Hirsingue :**

Monsieur Robert ZIPPER, BISEL - Monsieur Bruno SIRLIN, GRENTZINGEN - Monsieur Alain SCHMITT, HENFLINGEN - Monsieur Pascal SOLDERMANN, MERTZEN - Monsieur Christian LERDUNG, OBERDORF - Monsieur Laurent WENDLINGER, SEPPOIS-LE-BAS - Monsieur Patrick MERCIER, SEPPOIS-LE-HAUT.

**Communauté de Communes de la Largue :**

Monsieur Francis DEMUTH, Conseiller Général du Haut-Rhin.

**Assistaient en outre à cette réunion :**

- **Monsieur Alain CHARRIER**, Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Altkirch.

**Excusés :**

- **Monsieur Rémy WITH**, Premier Vice-Président du Conseil Général du Haut-Rhin.

**Etaient également présents :**

Madame Sophie DIERSTEIN, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'Altkirch, Monsieur Daniel MEYER, Directeur du Syndicat, Monsieur Eric THOUMELIN, Conseiller Technique et Monsieur Régis VIC, Responsable du Secrétariat du Syndicat.

Avant d'aborder l'ordre du jour, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Plan d'Aménagement du Sundgau reconduits au sein du Comité du Syndicat Mixte du Sundgau approuvent les Procès-Verbaux des séances du Comité des 27 Avril et 15 Juin 2009 et les membres du Bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Plan d'Aménagement du Sundgau présents adoptent le Procès-Verbal de la réunion du 27 Avril 2009.

Puis, Monsieur REITZER remercie Monsieur Jean-Joseph FELTZ, Proviseur du Lycée JJ HENNER, ainsi que Madame PI, Gestionnaire, pour avoir bien voulu mettre la salle du restaurant scolaire de l'Etablissement et la logistique, à disposition du Syndicat, du fait de l'indisponibilité de la Halle au Blé.

## ORDRE DU JOUR

### I. INSTALLATION DES DELEGUE(E)S DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU :

L'an deux mil neuf, le quatorze du mois de décembre, à 18 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte pour le Sundgau, se sont réunis dans la Salle du Restaurant Scolaire du Lycée JJ HENNER d'Altkirch, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Plan d'Aménagement du Sundgau conformément aux dispositions de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin n° 2009 – 338 - 7 portant approbation des statuts modifiés du Syndicat Intercommunal à pour le Plan d'Aménagement du Sundgau et en application des articles L.5711-1 et suivants, L.5211-17, L.5211-18, L.5211-20, L.5211-20-1 et L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc REITZER, Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Plan d'Aménagement du Sundgau, qui après l'appel nominal, a installé dans leur fonction de délégués au Comité du Syndicat Mixte pour le Sundgau :

<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
ALTENACH	Monsieur Jean-Luc LAMERE	Monsieur Jacky HEISCH
ALTKIRCH	Monsieur Jean-Luc REITZER	Monsieur Bertrand SCHORR
AMMERTZWILLER	Monsieur Mathieu DITNER	Monsieur Bernard DELEURY
ASPACH	Monsieur Antoine REICHLIN	Monsieur Gérard GRIENENBERGER
BALLERSDORF	Monsieur Bernard BOLORONUS	Monsieur David FINK
BALSCHWILLER	Monsieur Jean-Marie SCHNOEBELEN	Monsieur Thierry JACOBBERGER
BELLEMAGNY	Monsieur Thierry ROY	Monsieur Christian BILGER
BENDORF	Monsieur Antoine ANTONY	Madame Christiane BLONDE
BERENTZWILLER	Madame Micheline HEINRICH	Monsieur Gérard GROELLY
BETTENDORF	Monsieur Gilbert SURGAND	Monsieur Alexandre SCHIGAND
BETTLACH	Monsieur Adrien SCHOEFFEL	Monsieur Jean-Pierre REY
BIEDERTHAL	Monsieur Laurent GUTZWILLER	Monsieur Dominique GEYER
BISEL	Monsieur Robert ZIPPER	Monsieur Denis GROELL
BOUXWILLER	Monsieur Maurice MISSLIN	Madame Béatrice OTT
BRECHAUMONT	Monsieur François ELSAESSER	Monsieur Franck GUITTARD
BRETTEEN	Monsieur Robert BERNARD	Madame Martine SCHALLER- LEBRAN
BUETHWILLER	Monsieur André ANTZ	Monsieur Eric BRINGEL
CARSPACH	Monsieur Charles WEBER	Monsieur Rémi SPILLMANN
CHAVANNES SUR L'ETANG	Monsieur André THEVENOT	Monsieur Alain QUIQUEREZ
COURTAVON	Monsieur Dominique ROSENBLATT	Monsieur Roger KOCHER
DANNEMARIE	Monsieur Paul MUMBACH	Monsieur Eric BOETSCH
DIEFMATTEN	Monsieur Roger BAUR	Madame Geneviève MONTAVON
DURLINSDORF	Monsieur Christian FUTTERER	Monsieur Laurent MEYER
DURMENACH	Monsieur Dominique SPRINGINSFELD	Monsieur Frédéric FINCK

EGLINGEN	Monsieur Vincent BRUN	Monsieur Frédéric HARTMANN
ELBACH	Monsieur Emmanuel SCHACHERER	Madame Line SCHMITT
EMLINGEN	Monsieur Raymond MEYER	Monsieur Régis OCHSENBEIN
ETEIMBES	Monsieur Eric BAUMLIN	Monsieur Laurent KRUST
FALKWILLER	Monsieur Louis GROSS	Monsieur Mario LEIRITZ
FELDBACH	Monsieur François LITZLER	Monsieur Sébastien STOESSEL
FERRETTE	Monsieur Daniel MUNCK	Madame Marie-Claire MAECHLING
FISLIS	Monsieur Clément LIBIS	Monsieur Patrick MONA
FRANKEN	Monsieur Hubert SCHERTZINGER	Monsieur Laurent CHRISTEN
FRIESEN	Monsieur Claude GEIGER	Monsieur Jean-Marc MULLER
FROENINGEN	Monsieur Gérard VONAU	Monsieur Franck ROMANN
FULLEREN	Monsieur Antoine WAECHTER	Monsieur Pascal MIESCHBERGER
GILDWILLER	Monsieur Philippe NEES	Monsieur Lionel HINDERER
GOMMERSDORF	Monsieur Denis NASS	Monsieur Jean-Marie HAENNIG
GRENTZINGEN	Monsieur Bruno SIRLIN	Monsieur Sylvain WELTIN
GUEVENATTEN	Monsieur Bernard SCHITTLY	Monsieur Henri LEIBENGUTH
HAGENBACH	Monsieur Guy BACH	Madame Carole BENJAMIN
HAUSGAUEN	Monsieur Maurice WISS	Monsieur Hubert MEYER
HECKEN	Monsieur Claude GENTZBITTEL	Monsieur Nicolas SCHNOEBELEN
HEIDWILLER	Monsieur Jean LEY	Madame Chantal TELLIER
HEIMERSDORF	Monsieur Michel DESSERICH	Madame Michelle SCHLURAFF
HEIWILLER	Monsieur Clément SCHNEBELEN	Monsieur André FOLTZER
HENFLINGEN	Monsieur Alain SCHMITT	Monsieur Serge SCHMITT
HINDLINGEN	Monsieur Alex GASSER	Monsieur Benoît GRIENEISEN
HIRSINGUE	Monsieur Armand REINHARD	Monsieur Serge SCHUELLER
HIRTZBACH	Monsieur François EICHHLOTZER	Monsieur Olivier PFLIEGER
HOCHSTATT	Monsieur Michel WILLEMANN	Monsieur Antoine BACH
HUNDSBACH	Monsieur Philippe RUF	Monsieur Bernard RUEFF
ILLFURTH	Monsieur Benoît GOEPFERT	Monsieur Christian SUTTER
JETTINGEN	Monsieur Jean-Claude COLIN	Monsieur Eric RIBSTEIN
KIFFIS	Monsieur Michel LERCH	Monsieur Daniel GREDER
KOESTLACH	Monsieur André LEHMES	Monsieur Pierre HUBLER
LARGITZEN	Monsieur Michel HOFFSTETTER	Monsieur Jean-Paul GNAEDIG
LEVONCOURT	Monsieur Joseph GISSINGER	Monsieur Jean-Marie IRRLE
LIEBSDORF	Madame Claudine MULLER	Monsieur Michel STARCK
LIGSDORF	Monsieur Fernand ANTONY	Monsieur Mathieu SCHMITT
LINSORF	Madame Agnès MULLER	Monsieur Serge GAISSER
LUCELLE	Monsieur Bernard FANKHAUSER	Monsieur Alain POINTET
LUEMSCHWILLER	Monsieur Francis HAGENBACH	Monsieur Gérard MEYER
LUTTER	Monsieur Rémy HALM	Madame Françoise HAAS
MAGNY	Monsieur Didier THUET	Madame Mireille GROSS
MANSPACH	Monsieur Daniel DIETMANN	Monsieur Bertrand BIECHLIN
MERTZEN	Monsieur Pascal SOLDERMANN	Monsieur Léon BILGER
MOERNACH	Monsieur Bernard ENDERLIN	Monsieur Alain CASPAR
MONTREUX-JEUNE	Monsieur Michel HERRGOTT	Madame Noémie FREYBURGER-BUTTET
MONTREUX-VIEUX	Monsieur André TRABOLD	Madame Denise VIC
MOOSLARGUE	Monsieur Pascal SOMMERHALTER	Monsieur Marc DANGEL
MUESPACH	Monsieur Rolland HALLER	Monsieur Norbert DEMIEVILLE
MUESPACH-LE-HAUT	Monsieur Fernand WIEDER	Monsieur Philippe BOEGLIN
OBERDORF	Monsieur Christian LERDUNG	Monsieur Christian KREUTTER
OBERLARG	Monsieur Dominique DIETLIN	Madame Suzanne WERMELINGER
OBERMORSCHWILLER	Monsieur Henri KLEIBER	Monsieur Jean HIGELIN
OLTINGUE	Monsieur André SCHERRER	Monsieur Philippe WAHL
PFETTERHOUSE	Monsieur Jean Rodolphe FRISCH	Monsieur Gérard MARTIN
RAEDERSDORF	Monsieur André SONTAG	Monsieur André PROBST

RETZWILLER	Monsieur François GISSINGER	Monsieur Gérard CHATONNIER
RIESPACH	Monsieur Christian REDERSTORFF	Madame Audrey HUBER-REUGE
ROMAGNY	Monsieur Denis LEWEK	Monsieur Tom ROCA
ROPPENTZWILLER	Madame Caroline MUNCH	Monsieur Thierry RICHART
RUEDERBACH	Monsieur Jean-Pierre BUISSON	Madame Joëlle PRINZ
SAINT-BERNARD	Monsieur Bertrand IVAIN	Monsieur Christian STIMPFLING
SAINT-COSME	Monsieur Joël WIES	Monsieur Jean-Marc STROHMEYER
SAINT-ULRICH	Monsieur Joseph ERBLAND	Monsieur Marc PARENT
SCHWOBEN	Madame Annie QUERTIER	Monsieur Philippe TISCHMACHER
SEPPOIS-LE-BAS	Monsieur Laurent WENDLINGER	Madame Marie-Paule LEBUS
SEPPOIS-LE-HAUT	Monsieur Patrick MERCIER	Monsieur Pino RAMI
SONDERSDORF	Monsieur Daniel DELCOURT	Monsieur Louis ALLEMANN
SPECHBACH-LE-BAS	Monsieur Jean-Michel MONTEILLET	Monsieur Dominique GIRARDELLO
SPECHBACH-LE-HAUT	Monsieur Paul STOFFEL	Monsieur Gérard FRITSCH
STEINSOULTZ	Monsieur Christophe BAUMLE	Monsieur Didier KREUTTER
STERNENBERG	Monsieur Jean-Yves BIHR	Monsieur Nicolas VONFLIE
STRUETH	Monsieur Jean-Jacques MATHIEU	Monsieur Jean-Michel RICHERT
TAGOLSHEIM	Monsieur François GUTZWILLER	Monsieur Bernard FOLTZER
TAGSDORF	Monsieur Raymond OTT	Madame Madeleine GOETZ
TRAUBACH-LE-BAS	Monsieur Jean-Claude BISCHOFF	Monsieur Guy STUTZMANN
TRAUBACH-LE-HAUT	Monsieur Christian Aloyse FREYBURGER	Monsieur Guy CENTLIVRE
UEBERSTRASS	Monsieur Jean-Marc BEY	Monsieur Christophe MATTLER
VALDIEU-LUTRAN	Monsieur Daniel BARNABE	Madame Michelle TREVISAN
VIEUX-FERRETTE	Monsieur Jean-Pierre RUCKLIN	Monsieur Stéphan HELL
WALDIGHOFFEN	Monsieur Henri HOFF	Monsieur Jean-Claude SCHIELIN
WALHEIM	Madame Chrysanthe CAMILO	Monsieur Michel PFLIEGER
WERENTZHOUSE	Madame Yvette HAAS	Monsieur Hubert WOLF
WILLER	Madame Heidi RICHARD	Monsieur David FEDERSPIEL
WINKEL	Monsieur Grégory KUGLER	Monsieur Hubert UMBRECHT
WITTERSDORF	Monsieur Jean-Marie FREUDENBERGER	Monsieur Yves KAMM
WOLFERSDORF	Monsieur Christophe WEBER	Madame Christine PLATT
WOLSCHWILLER	Monsieur Jean-Pierre LEY	Monsieur Gérard DEBORD
BERNWILLER	Monsieur Philippe SCHITTLY	Monsieur Jean-Luc ROTH

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
Communauté de Communes d'Altkirch	Monsieur Alphonse HARTMANN Monsieur Arsène SCHOENIG	Madame Agnès ANFOSSI Monsieur Jean-Pierre HARTMANN
Communauté de Communes du Canton de Hirsingue	Monsieur Bernard LEY Monsieur Christophe SENDELIN	Monsieur Michel DURELICQ Monsieur Gérard PFLEGER
Communauté de Communes Ill et Gersbach	Monsieur André BOHRER Monsieur Patrick SCHINDLER	Monsieur Jean-Claude EGGENSPIILLER Monsieur Patrick RIEGERT
Communauté de Communes du Jura Alsacien	Monsieur Dominique DIRRIG Monsieur François COHENDET	Monsieur Jean-Marc METZ Monsieur Serge MUNCH
Communauté de Communes La Porte d'Alsace	Monsieur Gérard LANDEMAINE Monsieur Pierre SCHMITT	Monsieur Bernard SUTTER Madame Anne PROB
Communauté de la Vallée de Hunsbach	Monsieur René DANESI Monsieur Jean-Claude SCHNECKENBURGER	Madame Annick FELLER Monsieur René BAUMANN

Communauté de Communes de la Largue	Monsieur Francis DEMUTH Monsieur Paul SAHM	Monsieur Gérard HISLEN Monsieur Paul YVON
--	---	--

Après avoir fait part de sa satisfaction d'avoir pu installer officiellement Mesdames et Messieurs les Délégués comme membres du Comité du Syndicat Mixte pour le Sundgau, Monsieur REITZER adresse à toutes et à tous les plus chaleureuses félicitations et ses vœux les plus sincères et les plus ardents pour le travail qu'ils auront à mener.

« Aujourd'hui est un grand jour et une étape importante pour la vie de notre Sundgau », déclare-t-il :

En effet, souligne Monsieur REITZER, la création du Syndicat Mixte pour le Sundgau, que l'on peut presque qualifier de Parlement, est une avancée importante pour le Sundgau et pour son devenir.

Il associe l'ensemble des élus de cette même assemblée pour réfléchir, coordonner les actions et mettre en œuvre les politiques de développement et d'aménagement du territoire.

Le Syndicat Mixte pour le Sundgau rassemblera les forces aujourd'hui éparpillées entre l'ancien Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Plan d'Aménagement du Sundgau, les Offices de Tourisme d'Altkirch et du Jura Alsacien, l'Association des Maires du Sundgau et l'Association Le Pays du Sundgau.

Tous ces Organismes ont joué leur rôle et il faut remercier aujourd'hui celles et ceux qui se sont investis dans ces différentes structures, qui leur ont donné corps, et qui ont fait avancer les dossiers importants pour le Sundgau.

Mais si le Syndicat Mixte pour le Sundgau est un bel outil, il ne sera une réussite que par l'engagement de tous, souligne Monsieur REITZER.

A nous de faire l'apprentissage de ce nouveau modèle d'échanges de points de vue et de réflexion, à nous d'améliorer notre capacité d'écoute et de tirer parti des meilleures idées, poursuit Monsieur REITZER.

En ces temps difficiles où l'argent se fait de plus en plus rare, nous devons à nos concitoyens d'optimiser au mieux nos ressources et de leur proposer le meilleur chemin pour l'avenir du Sundgau.

S'adressant à Mesdames et Messieurs les Délégués, Monsieur REITZER déclare vouloir, ce soir, passer la main, tout en confirmant sa volonté de siéger au sein du Bureau du Syndicat en qualité de Délégué de la Ville d'Altkirch.

En tant que Député de l'Arrondissement d'Altkirch, Monsieur REITZER réaffirme sa volonté de continuer à contribuer au devenir du Sundgau.

Avant de passer aux élections, Monsieur REITZER adresse les plus vifs remerciements à l'ensemble des Délégués qui ont travaillé à l'élaboration et à l'approbation du Schéma Directeur du Sundgau. C'était un exercice difficile certes, mais particulièrement enrichissant, relève Monsieur REITZER.

Ses remerciements s'adressent ensuite aux collaborateurs qui ont travaillé bénévolement pendant près de 10 ans. Cette déclaration donne lieu à de vifs applaudissements de la part de l'Assemblée.

Enfin, Monsieur REITZER remercie deux élus en particulier :

- Monsieur Rémy WITH, qui fut son Premier Vice-Président pour le Schéma Directeur et sur qui, il s'est souvent appuyé pour la tenue de nombreuses réunions de travail.
- Monsieur René DANESI, qui a accepté il y a quelques mois de prendre en charge le projet du Syndicat Mixte pour le Sundgau. L'aboutissement de ce projet n'a été ni simple, ni facile, mais le projet, qui est proposé, a obtenu la quasi unanimité, souligne Monsieur REITZER.

Evènement assez rare dans le Sundgau pour qu'il mérité d'être souligné.

Clôturant son exposé, Monsieur REITZER propose pour lui succéder la candidature de Monsieur René DANESI à la Présidence du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

## II. ELECTION DU PRESIDENT.

### ➤ Présidence de l'Assemblée :

Monsieur Jean-Pierre RUCKLIN, Délégué de la Commune de VIEUX-FERRETTE, le plus âgé des membres présents du Comité Syndical, a pris ensuite la présidence de l'Assemblée. Il a dénombré 90 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

Monsieur Jean-Pierre RUCKLIN invite ensuite le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président. Il rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### ➤ Constitution du Bureau de vote :

Le Comité du Syndicat désigne comme assesseurs : Monsieur Sébastien STOESEL et Monsieur Alex GASSER.

Monsieur Jean-Luc REITZER, Député-Maire de la Ville d'Altkirch, confirme sa proposition tendant à soumettre la candidature de Monsieur René DANESI, Premier Vice-Président du Conseil Régional d'Alsace, Maire de Tagsdorf, comme Président du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

Puis, les membres du Comité Syndical passent au vote et chaque candidat à l'appel de son nom a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0.
b. Nombre de votants	90.
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	7.
d. Nombre de suffrages exprimés	83.
e. Majorité absolue	42.

ONT OBTENU	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
Monsieur René DANESI	83	Quatre vingt trois.

Monsieur René DANESI, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président du Syndicat Mixte pour le Sundgau et a été immédiatement installé.

Monsieur le Président déclare :

« Mes chers Collègues,

Je vous remercie, tout d'abord, pour votre confiance.

Avec votre aide, je tâcherai de naviguer au mieux sur ce long fleuve de la Coopération Intercommunale, qui est rarement tranquille.

Merci aux Communes et aux Communautés de Communes qui ont voté la création de notre Syndicat Mixte pour le Sundgau. Elles ont fait le pari que les Sundgauviens peuvent s'unir en s'enrichissant de leurs différences, faites de 112 Communes et de 8 Communautés de Communes, ayant chacune son histoire et son état d'esprit. Et quelquefois ses états d'âme !

Merci à Monsieur le Sous-Préfet et à l'Administration préfectorale, qui nous ont beaucoup aidés dans notre démarche.

Démarche semée d'embûches juridiques, car il s'agissait d'innover en partant de l'existant.

Merci à Jean-Luc REITZER qui a présidé notre syndicat pendant quinze ans, qui a animé l'élaboration du Schéma Directeur et qui s'est engagé fortement dans la création du Syndicat Mixte pour le Sundgau. Je vous demande de l'applaudir et de le nommer Président d'Honneur de notre Syndicat.

Je ne reviendrai pas sur tous les épisodes de notre marche vers l'avant, pour la constitution de notre Syndicat.

Vous avez également lu mon argumentaire « La preuve par 9 réponses aux questions que vous vous posez », argumentaire dans lequel je répondais aux questions que vous vous posiez légitimement et qui ont fait l'objet de débats. Il n'est donc pas nécessaire que je vous rappelle ce soir quel est l'état des lieux de la coopération intercommunale dans le Sundgau, comment nous en sommes arrivés à vouloir créer le Syndicat Mixte du Sundgau, pourquoi le Syndicat Mixte pour le Sundgau va bien dans le sens de l'histoire, etc...

A présent, il s'agit surtout de regarder ensemble vers l'avenir.

Notre Syndicat Mixte pour le Sundgau à trois missions immédiates :

1°) C'est l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Dans ma preuve par 9, je vous avais indiqué les différences entre le Schéma Directeur et le Schéma de Cohérence Territoriale. Nous aurons l'occasion d'y revenir deux fois plutôt qu'une.

2°) C'est l'intégration du Pays du Sundgau dans le Syndicat Mixte pour le Sundgau.

Le Pays du Sundgau passera du support associatif à notre support syndical. Il sera donc étroitement associé à l'élaboration et ensuite à la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Cela nécessitera probablement un recentrage.

3°) C'est le développement du Tourisme dans le Sundgau.

Des progrès énormes ont été faits dans ce domaine grâce à la coopération entre les Communautés Sundgauviennes. Notre Syndicat Mixte créera un Office de Tourisme unique pour le Sundgau, Office qui prendra appui sur une association sundgauvienne également unique.

Pour me prêter main forte en vue de la réussite de ces trois missions, je vous proposerai d'élire trois Vice-Présidents :

- Monsieur Alphonse HARTMANN, pour le Tourisme,
- Monsieur Gérard LANDEMAINE, pour le Pays du Sundgau,
- Monsieur François EICHHOLTZER, pour le Schéma de Cohérence Territoriale.

Etant précisé que pour la Présidence de l'Office du Tourisme du Sundgau, nous avons pensé à Monsieur François COHENDET, Maire de Ferrette.

Pour réussir ces trois missions, je vais également vous proposer d'associer à nos travaux la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (qui n'a pas souhaité adhérer au Syndicat Mixte pour le Sundgau), à travers une Convention de partenariat pour les actions « Pays » et les actions « Tourisme ». Je rappelle que les Communes du Secteur d'Illfurth font partie du Syndicat Mixte pour le Sundgau pour l'action Schéma de Cohérence Territoriale.

J'inscris cette Convention de partenariat dans une mission moins immédiate que je fixe également au Syndicat Mixte pour le Sundgau : celle de contribuer par son action à faire progresser la coopération entre les Communautés de Communes du Sundgau.

Comme vous le savez, nous entrons dans une période de réforme des Collectivités locales. Cela se traduira inévitablement par un renforcement, et à terme, par un remembrement des Communautés. Mais, de même que la force des armées, est une discipline librement consentie, la force réciproque de nos Communes et de nos Communautés de Communes résultera de notre capacité à faire évoluer volontairement et au bon rythme, la coopération entre les unes et les autres.

Si nous réussissons dans les prochaines années à regarder ensemble par-dessus nos collines, nous aurons devant nous des horizons nouveaux. ».

Cette déclaration donne lieu aux applaudissements des membres de l'Assemblée.

### **III. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS.**

La Présidence est assurée par Monsieur René DANESI.

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Président et d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par le Comité du Syndicat sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Monsieur le Président rappelle également qu'en application de l'article L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président et les Vice-Présidents sont nommés pour la même durée que le Comité Syndical.

En conséquence, le Comité Syndical ne pourra par la suite, une fois les Vice-Présidents élus, diminuer leur nombre. Il pourra en revanche éventuellement augmenter ce nombre dans la limite du maximum autorisé.

Monsieur le Président propose de fixer à trois le nombre des Vice-Présidents.

Monsieur TRABOLD, Maire de Montreux-Vieux, explique que sa Commune n'avait délibéré que pour l'adhésion au Schéma de Cohérence Territoriale.

Il se pose donc la question de savoir comment doit-il voter ?

Monsieur le Président explique que les 126 Délégués membres du Comité du Syndicat Mixte pour le Sundgau votent tous avec les mêmes droits, sans distinction aucune, quelque soit les missions, les affectations de tel ou tel Vice-Président.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité, des membres présents, décide de fixer à trois le nombre des Vice-Présidents.

### **IV. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS.**

## 1° Election du Premier Vice-Président :

Monsieur le Président propose au poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président la candidature de Monsieur Alphonse HARTMANN, Vice-Président du Conseil Général du Haut-Rhin, Délégué de la Communauté de Communes d'Altkirch.

Après que Monsieur le Président ait salué l'arrivée de Monsieur Jean-Claude SCHNECKENBURGER, Délégué de la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach, et que Messieurs Sébastien STOESSEL et Alex GASSER aient été désignés comme scrutateurs pour l'ensemble des scrutins à suivre, chaque délégué à l'appel de son nom a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	91.
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	07.
RESTE, pour le nombre des suffrages valables	84.
Majorité absolue	43.
ONT OBTENU	
Monsieur Alphonse HARTMANN	83 voix.
Monsieur Paul MUMBACH	1 voix.

Monsieur Alphonse HARTMANN, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Premier Vice-Président du Syndicat Mixte pour le Sundgau et a été immédiatement installé.

Monsieur HARTMANN remercie Mesdames et Messieurs les Délégués pour leur confiance et insiste sur l'urgente nécessité de développer toutes les actions tendant à promouvoir le Tourisme dans le Sundgau par palier, autant que faire se peut, les difficultés économiques auxquelles se trouve actuellement confronté l'Arrondissement. Il a donc bon espoir que les actions menées en ce sens depuis plusieurs années par le Conseil Général du Haut-Rhin et les forces vives de l'Arrondissement porteront leurs fruits à court terme.

## 2° Election du Deuxième Vice-Président :

Monsieur le Président propose au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président la candidature de Monsieur Gérard LANDEMAINE, Président de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace, Adjoint au Maire de Falkwiller.

Chaque délégué à l'appel de son nom a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	91.
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	08.
RESTE, pour le nombre des suffrages valables	83.
Majorité absolue	42.

**ONT OBTENU**

Monsieur Gérard LANDEMAINE 83 voix.

Monsieur Gérard LANDEMAINE, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte du Sundgau et a été immédiatement installé.

Monsieur LANDEMAINE adresse ses plus chaleureux remerciements pour la confiance qui vient de lui être témoignée.

**2° Election du Troisième Vice-Président :**

Monsieur le Président propose au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président la candidature de Monsieur François EICHHOLTZER, Délégué de la Commune de Hirtzbach.

Chaque délégué à l'appel de son nom a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	91.
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	06.
RESTE, pour le nombre des suffrages valables	85.
Majorité absolue	43.

**ONT OBTENU**

Monsieur François EICHHOLTZER 84 voix.

Monsieur Paul MUMBACH 1 voix.

Monsieur François EICHHOLTZER, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte pour le Sundgau et a été immédiatement installé.

Monsieur EICHHOLTZER remercie les membres du Comité pour la confiance témoignée. Participer à la création d'un Schéma de Cohérence Territoriale est une tâche passionnante mais difficile, souligne-t-il, car les enjeux sont importants. Ce défi sera relever si tout le monde apporte ses idées, ses propositions et si l'on est capable ensemble de faire preuve d'imagination pour inventer un avenir au Sundgau, conclut Monsieur EICHHOLTZER.

**V. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU.**

En vertu des dispositions de l'article 10 des Statuts du Syndicat, Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au Conseil Syndical d'élire parmi ses membres un Bureau composé de 24 personnes, comprenant le Président, les trois Vice-Présidents et les membres assesseurs.

Le Bureau comprendra donc 16 membres issus des délégués des Communes et 8 membres issus des délégués des Communautés de Communes, soit un total de 24 membres, dont 4 sont déjà élus (le président et les 3 vice-présidents).

Monsieur le Président précise qu'il est tout à fait envisageable de recourir à un scrutin uninominal « groupé », à condition toutefois que soit expressément indiqué, avant les opérations de vote, que ce scrutin « groupé » n'exclut pas la possibilité de rayer ou de rajouter des noms et que le Comité Syndical ait approuvé au préalable ces modalités de vote.

Ainsi, pareille manière de procéder n'est pas en contradiction avec le caractère secret et majoritaire du scrutin prescrit par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président propose donc de procéder de la sorte, et sollicite l'accord des membres du Comité pour la mise en application de ces modalités de vote pour l'élection des membres du Bureau.

A l'unanimité des membres présents, l'Assemblée approuve cette proposition.

Si aucune répartition géographique n'est prévue dans les statuts du Syndicat Mixte pour le Sundgau concernant les membres du Bureau, Monsieur le Président souligne qu'il a néanmoins été tenu compte notamment pour les représentants des Communauté de Communes de la taille de ces structures.

Aussi, la Communauté de Communes du Jura Alsacien et la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace seront, chacune, représentées par quatre Délégués, les Communautés de Communes de la Lague, de la Vallée de Hundsbach, de l'Ill et Gersbach, du Canton de Hirsingue, et d'Altkirch auront, chacune, trois représentants au sein du Bureau du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

Enfin, les 10 Communes du Secteur d'Illfurth auront un Délégué au titre de la compétence Schéma de Cohérence Territoriale.

Pour la composition de la liste de candidats proposés aux suffrages des membres du Comité, Monsieur le Président fait remarquer qu'il a été tenu compte de la représentation des chefs-lieux de cantons, des sortants, membres du Bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Plan d'Aménagement du Sundgau, de la profession agricole, des acteurs du Tourisme, du développement durable, de la présence d'élues, de la disponibilité des candidats, de l'engagement constaté, par exemple, au sein de l'Association « Le Pays du Sundgau », ou encore de l'expérience de chacun dans l'une ou l'autre des trois compétences que le Syndicat Mixte pour le Sundgau va exercer.

Le seul critère dont il n'a pas été tenu compte, c'est celui de la sensibilité politique connue ou supposée, relève Monsieur le Président.

Enfin, à titre de compléments d'information, Monsieur le Président signale qu'il envisage de convier à toutes les réunions du Bureau des « invités permanents » qui seront les Conseillers Généraux et les Conseillers Régionaux qui n'en sont déjà pas membres et qui résident dans l'une des 112 Communes membres du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

Il s'agit actuellement de Monsieur Rémy WITH, Premier Vice-Président du Conseil Général du Haut-Rhin et de Madame Chrysanthe CAMILO, Conseillère Régionale d'Alsace, Maire de Walheim, auxquels sera associé Monsieur Helmuth BIHL, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

Il est important que cette structure intercommunale puisse participer aux actions liées au Pays et au Tourisme, ce qui nous permettra de nous enrichir de nos différences mutuelles, relève Monsieur le Président.

Toutes les bonnes volontés seront accueillies à bras ouverts, déclare Monsieur le Président, pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, pour les actions du Pays, pour le développement du Tourisme, même pour les Délégué(e)s non membres du Bureau.

Puis, après avoir salué l'arrivée d'un nouveau délégué, Monsieur le Président propose aux suffrages de l'Assemblée les candidatures ci-après :

1. Monsieur André BOHRER, Président de la Communauté de Communes Ill et Gersbach,
2. Monsieur François COHENDET, Délégué de la Communauté de Communes du Jura Alsacien, destiné à présider l'Office du Tourisme du Sundgau,
3. Monsieur Dominique DIRRIG, Président de la Communauté de Communes du Jura Alsacien,

4. Monsieur Bernard LEY, Président de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue,
5. Monsieur Paul SAHM, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Largue,
6. Monsieur Jean-Claude COLIN, Délégué de la Commune de Jettingen,
7. Monsieur Jean-Marie FREUDENBERGER, Délégué de la Commune de Wittersdorf,
8. Madame Yvette HAAS, Déléguée de la Commune de Werentzhouse,
9. Monsieur Henri HOFF, Délégué de la Commune de Waldighoffen,
10. Monsieur Jean-Michel MONTEILLET, Délégué de la Commune de Spechbach-Le-Bas,
11. Madame Claudine MULLER, Déléguée de la Commune de Liebsdorf,
12. Monsieur Paul MUMBACH, Délégué de la Commune de Dannemarie,
13. Monsieur Denis NASS, Délégué de la Commune de Gommersdorf,
14. Monsieur Armand REINHARD, Délégué de la Commune de Hirsingue,
15. Monsieur Jean-Luc REITZER, Délégué de la Commune d'Altkirch,
16. Monsieur André SONTAG, Délégué de la Commune de Raedersdorf,
17. Monsieur André THEVENOT, Délégué de la Commune de Chavannes-sur-l'Etang,
18. Monsieur Antoine WAECHTER, Délégué de la Commune de Fulleren,
19. Monsieur Laurent WENDLINGER, Délégué de la Commune de Seppois-Le-Bas,
20. Monsieur Robert ZIPPER, Délégué de la Commune de Bisel,

Chaque délégué à l'appel de son nom a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	92.
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	0.
RESTE, pour le nombre des suffrages valables	92.
Majorité absolue	47.

ONT OBTENU

Monsieur André BOHRER, Président de la Communauté de Communes Ill et Gersbach	89 voix
Monsieur François COHENDET, Délégué de la Communauté de Communes du Jura Alsacien	92 voix
Monsieur Dominique DIRRIG, Président de la Communauté de Communes du Jura Alsacien	88 voix
Monsieur Bernard LEY, Président de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue	88 voix
Monsieur Paul SAHM, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Largue	92 voix
Monsieur Jean-Claude COLIN, Délégué de la Commune de Jettingen	90 voix
Monsieur Jean-Marie FREUDENBERGER, Délégué de la Commune de Wittersdorf	90 voix
Madame Yvette HAAS, Déléguée de la Commune de Werentzhouse	90 voix
Monsieur Henri HOFF, Délégué de la Commune de Waldighoffen,	84 voix
Monsieur Jean-Michel MONTEILLET, Délégué de la Commune de Spechbach-Le-Bas	89 voix
Madame Claudine MULLER, Déléguée de la Commune de Liebsdorf	91 voix
Monsieur Paul MUMBACH, Délégué de la Commune de Dannemarie	84 voix
Monsieur Denis NASS, Délégué de la Commune de Gommersdorf	89 voix
Monsieur Armand REINHARD, Délégué de la Commune de Hirsingue	89 voix
Monsieur Jean-Luc REITZER, Délégué de la Commune d'Altkirch	89 voix
Monsieur André SONTAG, Délégué de la Commune de Raedersdorf	91 voix
Monsieur André THEVENOT, Délégué de la Commune de Chavannes-sur-l'Etang	88 voix
Monsieur Antoine WAECHTER, Délégué de la Commune de Fulleren	82 voix
Monsieur Laurent WENDLINGER, Délégué de la Commune de Seppois-Le-Bas	88 voix
Monsieur Robert ZIPPER, Délégué de la Commune de Bisel	91 voix

Monsieur Emmanuel SCHACHERER	3 voix
Monsieur Sébastien STOESSEL	1 voix
Monsieur Pierre SCHMITT	3 voix
Monsieur Charles WEBER	1 voix
Madame Chrysanthe CAMILO	3 voix
Madame Annie QUERTIER	2 voix
Monsieur Michel WILLEMANN	1 voix
Monsieur Helmuth BIHL	1 voix
Monsieur Jean-Rodolphe FRISCH	1 voix
Monsieur Jean-Pierre RUCKLIN	1 voix
Monsieur Roland HALLER	1 voix
Monsieur Christophe BAUMLE	1 voix

Mesdames et Messieurs André BOHRER, François COHENDET, Dominique DIRRIG, Bernard LEY, Paul SAHM, Jean-Claude COLIN, Jean-Marie FREUDENBERGER, Yvette HAAS, Henri HOFF, Jean-Michel MONTEILLET, Claudine MULLER, Paul MUMBACH, Denis NASS, Armand REINHARD, Jean-Luc REITZER, André SONTAG, André THEVENOT, Antoine WAECHTER, Laurent WENDLINGER et Robert ZIPPER ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés membres du Bureau du Syndicat Mixte pour le Sundgau et ont été immédiatement installés.

## **VI. DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU BUREAU – MISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L.5211-10, la possibilité au Comité du Syndicat de déléguer une partie de ses attributions.

Ces dispositions rejoignent le souci du législateur, de moderniser et d'assouplir certaines règles de fonctionnement des institutions de coopération intercommunale. Elles ont notamment pour but de permettre d'assurer plus rapidement le règlement des affaires courantes.

Le Comité ne peut pas déléguer ses attributions portant sur :

- le vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- l'approbation du Compte Administratif,
- les dispositions à caractère budgétaire prise par le Syndicat à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (injonctions de la Chambre Régionale des Comptes),
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat,
- l'adhésion du Syndicat à un établissement public,
- la délégation de la gestion d'un service public,
- les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la Ville.

Lors de chaque réunion du Comité, le Président rend compte des travaux du Bureau.

Après en avoir délibéré, le Comité du Syndicat, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour déléguer au Bureau, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales les attributions ci-après :

- la réalisation des emprunts prévus dans le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires dans les limites fixées par le Comité Syndical,
- la prise de toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 206.000,- € HT

ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

- la passation des contrats d'assurances,
- l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ainsi que les subventions,
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats notaires huissiers de justice et experts,
- intenter au nom du Syndicat des actions en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui dans les cas définis par le Comité Syndical.

A l'issue des débats, Monsieur Alain CHARRIER, Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Altkirch adresse ses plus vives félicitations à Mesdames et Messieurs les Délégués élus à la direction du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

Il évoque la rude tâche qui s'annonce pour le Président et son équipe. Les attributions du Syndicat Mixte pour le Sundgau en font une véritable structure de coopération et de collaboration, qui permettra une vision d'ensemble plus large du territoire.

Il relève aussi l'audace du dispositif, puisque c'est la première fois qu'un Etablissement public est en capacité de mettre en œuvre des décisions communes et collaboratives dans trois domaines de compétences sur un ensemble territorial aussi large.

Un Syndicat intercommunal peut aussi avoir pour vocation d'apprendre à chaque Communes et Communauté à coopérer sur un territoire plus large.

« La coopération et la collaboration, ça s'apprend. Il n'y a pas de plus belles missions pour une structure intercommunale telle que le Syndicat Mixte pour le Sundgau que d'apprendre à coopérer et à collaborer plus » déclare Monsieur le Sous-Préfet.

Après avoir rappelé le cheminement parcouru depuis six mois pour aboutir à la création du Syndicat Mixte pour le Sundgau, période durant laquelle, il n'a pas toujours été aisé de franchir les nombreux obstacles en matière de droit, Monsieur le Sous-Préfet rend un hommage appuyé aux membres de l'équipe avec lesquels il a travaillé sur ce dossier avec une mention particulière pour Monsieur Eric THOUMELIN, Madame GRUSSY et ses collaborateurs de la Préfecture du Haut-Rhin.

Monsieur le Sous-Préfet dit toute sa fierté d'avoir pu participer, aux côtés des élus, à la création du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

Après avoir souhaité un Joyeux Noël et de Bonnes Fêtes de fin d'Année aux membres de l'Assemblée, le Président lève la séance à 21 heures 30.

Le Président :



René DANESI  
Premier Vice-Président  
du Conseil Régional d'Alsace